Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_209-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ NOVEMBRE A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la Maison Intercommunale de Chasné-Sur-Illet, 1 Place de l'Eglise, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 19 novembre 2025.

Présents : MMES C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, P. MACOURS, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, R. PIEL, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, MRS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. CHEVESTRIER, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX.

Absents : MMES N. CHARDIN, M. DESILES, E. THOMAS-LECOULANT, MRS V. BONNISSEAU, S. HARDY, Y. LE ROUX, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS.

Pouvoirs : V. BONNISSEAU A K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT A M. FRAUD, Y. LE ROUX A J. BEGASSE

Secrétaire de séance : M. J. DUPIRE

ADMINISTRATION GENERALE

Présentation des dernières décisions prises par Monsieur Le Président et le Bureau Communautaire dans le cadre de leurs délégations

Par délibération n° 2020/082 en date du 7 juillet 2020, le Conseil Communautaire délègue au Président une partie de ses attributions conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Par délibération n° 2022/166 en date du 4 octobre 2022, le Conseil Communautaire délègue au Bureau Communautaire une partie de ses attributions conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Conformément à ce même article, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n°2025-106 en date du 26 Septembre 2025 :** Attribution du marché n°2025-0041 – (CFM) Aménagement et mobilier intérieur Aquazic à l'entreprise LES BELLES TROUVAILLES DE MARION pour un montant de 10 341.67€ HT.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_209-DE

- **Décision n°2025-107 en date du 26 Septembre 2025 :** Avenant n°2 du marché n°2023-0060 – Contrôles périodiques réglementaires (10 lots) / Lot n°4 : Contrôle des installations électriques et de l'éclairage de sécurité**.** Modification des prestations prévues dans l'accord cadre et notamment l'ajout du bâtiment Tiers-Lieu Le Tacot, situé place de la République à Liffré (35340), dans le périmètre d'intervention du lot n°4.
- **Décision n°2025-109 en date du 26 Septembre 2025 : Attribution du marché n°2025-0039 (CFM) Accompagnement analyse financière Réseau de Chaleur Urbain (RCU)** à l'entreprise Manergy pour un montant de 2 840€ HT.
- **Décision n°2025-110 en date du 26 Septembre 2025 :** Avenant n°2 du marché n°2024-0029 – Aménagement de la ZAE « La Mottais 2 » / Lot n°2 : Aménagement paysager, augmentation du montant initial du devis à 4 500€HT (5 400€ TTC).
- **Décision n°2025-112 en date du 1er Octobre 2025 :** Attribution du marché 2025-0042 (CFM) Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation du chantier Aquazic à l'entreprise BENOIT BERTIAUX CONSULTANT pour un montant de 16 800,00 € HT (20 160,00 € TTC).
- **Décision n°2025-113 en date du 1er Octobre 2025 :** Attribution du marché 2025-0043 (CFM) Étude et suivi pour la mise en œuvre d'un circuit hydraulique chaufferie bois de La Bouëxière au BUREAU D'ETUDES TECHNIQUE HAY pour un montant de 1 120,00 € HT (1 344,00 € TTC).
- **Décision n°2025-114 en date du 7 Octobre 2025 :** Attribution du marché 2025-0044 (CFM) Reprise du sol de la pataugeoire de l'Aquazic à l'entreprise ARTEBO pour un montant de 1 435,00 € HT (1 722,00 € TTC).
- **Décision n°2025-115 en date du 8 Octobre 2025 :** Attribution du marché 2025-0018 (CFM) Etude de faisabilité pour la construction d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier à l'entreprise OKARE INGENIERIE pour un montant de 16 445,00 € HT (19 734,00 € TTC).
- **Décision n°2025-118 en date du 10 Octobre 2025 :** Avenant n°1 du lot 2, lot 3 et lot 4 au marché 2025-0011 - Rénovation de l'Espace Jeunes de Saint-Aubin-du-Cormier avec un ajustement des montants initiaux des devis. Ces avenants correspondent à une moins-value pour le lot 2 : - 1 080,71€ HT et des plus-values, détaillées comme suit : Avenant n°1 du lot 3 : + 261,50 € HT, Avenant n°1 du lot 4 : + 1614,21 € HT.
- **Décision n°2025-121 en date du 28 Octobre 2025 :** Attribution du marché 2025-0049 (CFM) Aménagement de mobilier de bureau pour les services administratifs de l'Aquazic à l'entreprise ADAPTABLE, pour un montant de 4 554,00 € HT.
- **Décision n°2025-122 en date du 28 Octobre 2025 :** Avenant n°3 et 4 du marché 2022-0016 – Acquisition, déploiement et maintenance d'un Portail Familles. L'avenant n°3 constitue une plus-value de 5 207,50 € HT, tandis que l'avenant n°4 actualise la répartition financière afin de prendre en compte l'intégration du module de pointage Petite Enfance pour le CIAS.
- **Décision n°2025-123 en date du 31 Octobre 2025 :** Attribution du marché 2025-0048 (CFM) - Remplacement du parquet de la salle polyvalente du Centre Multi activités de Liffré » à l'entreprise ABACA SALOME, pour un montant de 86 708,70 € HT (104 050,44 € TTC).
- **Décision n°2025-124 en date du 4 Novembre 2025 :** Avenant n°1 du marché n°2022-0039 – Exploitation et gestion d'un service de transport à la demande sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté visant à ajouter les prestations complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du service, d'un montant de +64 677,00 €HT.
- **Décision n°2025-125 en date du 4 Novembre 2025 :** Attribution du marché 2025-0035 (CFM) – Accompagnement à la gestion du bocage dans la cadre de la stratégie agricole de Liffré-Cormier Communauté et notamment du Pass Nouveaux Agriculteurs » à l'entreprise COLLECTIF BOIS BOCAGE 35, pour un montant de 10 800,00 € HT sur la durée totale du marché de quatre ans.
- **Décision n°2025-126 en date du 5 Novembre 2025 :** Avenant n°1 du marché n°2025-0023 – Reprise de l'étanchéité du bassin ludique et de la pataugeoire du Centre Multi-Activités visant à ajouter les prestations complémentaires nécessaires à la conformité des équipements, d'un montant de +10 800,00 €HT.
- **Décision n°2025-127 en date du 6 Novembre :** Avenant n°1 à la Convention 2025/2026 relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs - évolution juridique du partenaire

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_209-DE

(substitution de Comuto SA par Comuto Daily), à compter du 1er octobre 2025, dans le cadre du dispositif BlaBlaCar Daily.

Décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n°2025-101 en date du 23 septembre 2025** : Attribution de subvention amélioration de l'habitat - Mr et Mme SOUHY.
- **Décision n°2025-104 en date du 23 septembre 2025** : Partenariat avec le groupement d'intérêt public AGV35 – versement de la participation annuelle dans le cadre de la convention de partenariat signée en décembre 2021
- **Décision n°2025-111 en date du 30 Septembre 2025 :** Admission en non-valeur des créances irrecouvrables et de créances éteintes
- **Décision n°2025-116 en date du 21 Octobre 2025 :** Attribution de subvention amélioration de l'habitat - Mr THOUIN
- **Décision n°2025-117 en date du 21 Octobre 2025 :** Attribution de subvention amélioration de l'habitat - Mme LEBRETON

Fait à Chasné-sur-Illet, le 25 novembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,	LE SECRETAIRE DE SEANCE
STEPHANE PIQUET	JEAN DUPIRE